



Maîtriser les procédures et rédactions des avis d'(in)aptitude

Programme actualisé au 22 août 2024 intégrant la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail et ses décrets d'application

Les concepts d'aptitude et d'inaptitude sont fondés sur des données individuelles à caractère médical et sur des caractéristiques concrètes de situations de travail. Ils soulèvent des questionnements importants tant du point de vue médical et éthique que scientifique.

Les notions d'aptitude et d'inaptitude au travail sont aussi au cœur de questionnements relatifs aux conséquences juridiques sur la relation de travail qui mettent parfois en évidence le manque de lisibilité, les ambiguïtés et l'insécurité juridique du dispositif.

Si les mécanismes d'identification de l'(in)aptitude sont formalisés dans des procédures prévues à des moments précis, une déclaration d'(in)aptitude peut donner lieu à des décisions très variées : de la modification et l'adaptation des postes de travail au déplacement du salarié ou à son exclusion.

Aussi, notre action de formation vise à permettre aux médecins du travail de sécuriser la rédaction de leurs avis, de maîtriser la procédure y afférente et de garantir ainsi une bonne lisibilité tant vis-à-vis des salariés que des employeurs.

OBJECTIFS

- Acquérir de nouveaux repères, approfondir ses réflexions et enrichir ses bonnes pratiques.
- Maîtriser les procédures de constatation des (in)aptitudes.
- Savoir formuler un avis et sécuriser sa rédaction.
- Comprendre les conséquences des avis pour l'employeur et le salarié.

Durée : 1 jour

Modalité : intra en présentiel

Participants : médecins du travail, collaborateurs médecins, internes, médecins PAE

Pré-requis : aucun

Tarif intra : nous contacter

Délai de réalisation : après échange (date, horaires et lieu).

Taux de satisfaction : 97,33 % *

Accessibilité : les locaux doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous aménageons notre démarche pédagogique aux situations de handicap.

*Taux de satisfaction obtenu auprès des participants sur l'année 2022

INTERVENANT

Pascal Brocheton. Juriste - consultant spécialisé en santé au travail. Chargé d'enseignement à l'École de Droit de la Sorbonne. Plus de 20 ans d'expérience. Enregistré Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) auprès de la DRIEETS.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés illustrés par des situations concrètes.

Des temps d'échanges pour identifier et activer des axes d'amélioration.

Mises en situations par des ateliers.

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation pré-formative en début de formation avec correction en fin de formation.

Un tour de table à chaque fin de séquence.

Évaluation de satisfaction à chaud des participants et appréciation du formateur.

PROGRAMME

Évaluation pré-formative

- Test flash pour évaluer les connaissances relatives aux mécanismes et conséquences des avis d'(in)aptitude.

Maintenir dans l'emploi le travailleur, une action préalable à tout avis d'inaptitude

- Un des axes stratégiques du plan santé travail.
- Une des missions du service de prévention et de santé au travail.

Identifier les situations de déclenchement d'une (in)aptitude

- A l'occasion des différentes étapes du suivi individuel renforcé ou non de l'état de santé du travailleur.
- Au moment des différents examens médicaux hors pré-reprise, rendez-vous de liaison, suivi post-exposition et post-professionnel.

Disposer des éléments indispensables à la rédaction d'une inaptitude

- Réaliser un examen médical.
- Réaliser une étude de poste, des conditions de travail.
- Actualiser les données de la fiche d'entreprise.
- Formaliser les échanges avec le salarié et l'employeur.
- Constater l'impossibilité d'un maintien dans l'emploi.

Rédiger un avis d'inaptitude

- Choisir la procédure adéquate.
- Utiliser le support adapté à la situation.
- Motiver l'avis.

Comprendre la procédure de contestation des éléments de nature médicale justifiant les avis ou propositions du médecin du travail

Point sur les contentieux devant l'ordre des médecins

Conséquences de l'avis d'inaptitude

- L'obligation de reclassement et à défaut d'y parvenir, le licenciement (délais, procédures, indemnisation).
- Rôles respectifs de l'employeur et du médecin du travail.

Ateliers pratiques pour acquérir les bons réflexes

- Des mises en situation pour mettre en perspective les pratiques au quotidien.
- Des échanges pour identifier et activer des axes d'amélioration.
- Des temps de débriefing pour capitaliser les principes d'action et les bonnes pratiques.

Correction du test flash

MANAPREV A VOS CÔTÉS



pbrocheton@manaprev.fr

Tél. : 06 98 28 89 31

MANAPREV attache une importance toute particulière à l'organisation et au fonctionnement des Services de Prévention et de Santé au Travail et adapte systématiquement ses programmes pour répondre aux besoins et aux demandes particulières des instances de gouvernance et des membres des équipes.

Pour toute question relative à notre offre de formations, nos programmes, nos méthodes pédagogiques, nos tarifs, notre réseau d'intervenants ou toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter.



Partenaire de
vos projets



Des solutions
sur mesure



Faire évoluer
vos équipes